

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 24 MAI 2022

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mmes BAYLE-LASSERRE, ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WLS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mme MUSEL, MM. CONEJERO, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE.

ABSENTS/EXCUSES : M. BOUNINE (pouvoir à M. DESPLAT), Mme DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE), M. BERGES (pouvoir à M. LABENNE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BAYLE-LASSERRE

22 - 70 - CONVENTION DE COMMERCIALISATION DE LA COMMUNICATION PUBLICITAIRE DES FÊTES D'ORTHEZ

Rapport présenté par Monsieur GROUSSET, maire-adjoint :

L'association Hestivo'c a proposé de renouveler son partenariat avec la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne et plus particulièrement d'animer le samedi des fêtes d'Orthez.

Dans le cadre de ce partenariat, il a été convenu de mutualiser une régie publicitaire entre l'association Hestivo'c et la ville d'Orthez/Sainte-Suzanne et de mandater l'agence de communication « Comme il faut » pour la commercialisation de packs de communication.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec Hestivo'c et l'agence de communication « Comme il faut » qui fixe les modalités et les conditions de mise en œuvre de cette régie publicitaire mutualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Hestivo'c et l'agence de communication « Comme il faut », ci-annexée.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 24 mai 2022
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le 31 MAI 2022

